

Détermination 2018-2023

Nouveau calcul des possibilités forestières



Unité d'aménagement 051-51

Contexte

Un nouveau calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 051-51 a été produit et présenté en revue externe à l'été 2016. Ce document vise à mettre en lumière les informations spécifiques justifiant la décision du Forestier en chef pour la détermination des possibilités forestières applicable à la période 2018-2023.

Informations et analyses menant à la décision du Forestier en chef

La décision du Forestier en chef pour l'unité d'aménagement 051-51 repose sur les éléments suivants :

- Le rapport final d'analyse du CPF 2018-2023 de l'unité d'aménagement 051-51 produit par l'analyste responsable.
- Un seuil maximal de variation à la baisse des possibilités forestières, fixé à 10 % pour les essences d'importance¹.

Proportion de sapin baumier

Le sapin baumier représente 62 % des possibilités forestières du groupe d'essences SEPM.

Documentation

Le rapport du CPF 2018-2023 de l'unité d'aménagement 051-51² complète l'information relative à ce territoire.

¹ Voir la fiche Détermination 2018-2023 – Processus et principes

² <http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2018-2023/possibilites-forestieres-2018-2023/unite-damenagement-051-51/>

Décision du Forestier en chef³

Considérant ces informations, je détermine les possibilités forestières pour ce territoire. La diminution des possibilités forestières des essences d'importance a été limitée par une décision administrative à 10 %.

Périodes	Possibilités forestières (m ³ /an)									Total
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	
2018-2023	28 200	800	0	300	2 900	5 400	8 200	17 400	600	63 800
	44%	1%	0%	0%	5%	8%	13%	27%	1%	100%
2015-2018	17 400	1 700	100	200	3 000	4 900	9 100	19 300	1 200	56 900
Écart (%)	62%	-53%	-100%	50%	-3%	10%	-10%	-10%	-50%	12%

En rouge : Valeurs affectées par la décision administrative limitant les baisses. Les valeurs originales apparaissent au rapport final d'analyse.

Recommandation du Forestier en chef

Compte tenu de la présence plus importante du sapin baumier dans le nouvel inventaire écoforestier, le Forestier en chef recommande au ministre d'assurer un suivi du sapin baumier au niveau des volumes récoltés lors de la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du calcul. L'objectif de ce suivi est d'assurer une récolte adéquate de cette essence en période pré-épidémique.

Le 15 novembre 2016



Louis Pelletier, ing.f.
Forestier en chef

³ En raison de l'arrondissement des valeurs à la centaine lors de l'application d'un facteur de détermination, il peut arriver que les pourcentages présentent un léger écart.